

**RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 21

Excusés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, s'est réuni le 10 juillet 2020 à 18h30 en session ordinaire, à la salle polyvalente rue des Arloings, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire. L'intégralité de ses membres était présente.

* * * * *

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

I/ DELIBERATIONS :

1/ URBANISME

a) Cession de terrain

Vente d'un terrain de 838m², située 5 impasse Tabou à Monsieur et Madame **BURKHARDT**, au prix de 22 000€ soit 26,25€ le m². Ce terrain est adjacent à la propriété des acquéreurs, ils se sont engagés à y faire une construction d'habitation.

b) Acquisitions (alignement)

La commune va faire l'acquisition de plusieurs petites parcelles afin de procéder à des alignements au niveau du cadastre.

Approbation unanime des membres présents.

2/ CAVEAUX DE LA TRANCHE 21 : tarifs de la revente

Suite à une commande de 6 caveaux à 2 places, il est nécessaire de fixer les tarifs de la vente de ceux-ci aux administrés. Les membres du Conseil votent le maintien des tarifs de 2019 soit un prix unitaire de 1 540^{€TTC}.

Approbation unanime des membres présents.

3/ ELECTION DES MEMBRES AUX SYNDICATS DE GROUPEMENTS

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres présents du Conseil ont élus sans délibération les délégués (titulaires et suppléants) aux organismes de regroupement suivants :

• **C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale)**

- JAYAT Brigitte (conseillère municipale)

- FRAISSE Marie-Joëlle (agent)

• **S.I.V.O.M (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)**

- GODEFROY Jean-Marie (titulaire)

- FAYET Hadrien (suppléant)

- CORRE Daniel (titulaire)

• **EPF (établissement public foncier)**

4/ OUVERTURE DOMINICALES

Suite à la demande par courrier de la société NOZ de pouvoir ouvrir 12 dimanches entre octobre et décembre 2021, les membres du CM décident de n'accorder que 5 dimanches.

Approbation avec 10 voix pour 5 dimanches, 6 pour 7 dimanches et 6 abstentions

5/ COMPTABILITE : admissions en non-valeur des produits irrécouvrables

M. le Trésorier Principal a informé la municipalité que de dettes n'ont pu être recouvré par la Trésorerie. Par conséquent, il est demandé d'inscrire en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune le montant total qui s'élève à 149,33€.

Approbation unanime des membres présents.

6/ VOIRIE : convention de participation

Les travaux de la 2ème tranche de la rue des Vergers ont été totalement financés par la Commune, à charge que la ville de Cusset nous rembourse leur participation financière correspondant à la partie mitoyenne. Afin de pouvoir percevoir cette contribution, il est nécessaire de permettre au Maire de signer une convention faisant apparaître la recette d'un montant de 14 904€.

Approbation unanime des membres présents.

7/ CCID : proposition de liste

La commune doit avoir une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Pour se faire, le conseil municipal propose une liste de 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquels 8 seront choisis par l'administration fiscale

Approbation unanime des membres présents.

8/ PERSONNEL

a) Prime COVID19 :

La décision est prise d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés pendant la période de confinement. Mme GOUBEL communique la décision de la commission du personnel de verser une prime à 23 agents répartis en 4 tranches pour un total de 10 400€ :

- tranche A : 8 agents percevront 200€
- tranche B : 5 agents percevront 400€
- tranche C : 6 agents percevront 600€
- tranche D : 4 agents percevront 800€

Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales.

Monsieur MARQUIS remercie les agents présents lors de cette crise sanitaire, et déclare que leur travail doit être salué car ils le méritent.

Approbation unanime des membres présents.

b) Temps partiels :

- Madame Nathalie PARIS, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, sollicite le renouvellement de son temps partiel de 92 % pour 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2020, Mme GOUBEL propose de l'accepter puisque la continuité et le fonctionnement du service sont assurés grâce à un aménagement de l'organisation du travail.

- la décision concernant la demande de Mme Magali DOMERGUE (poste d'accueil de la Mairie) est reportée pour se donner le temps d'organiser au mieux le service concerné.

Approbation unanime des membres présents.

9/ DELEGATION d'ATTRIBUTIONS du CM au Maire

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, ont décidé de déléguer au Maire les 11 prérogatives permettant de prendre des décisions sans avoir à réunir le conseil municipal

Ce principe de délégation autorise, en cas d'empêchement du Maire, l'intervention de la 1^{ère} Adjointe au titre de la suppléance (article L 2122-17 du CGCT) dans les matières précitées.

10/ BUDGET PRIMITIF 2020

Après les votes du compte administratif et de l'affectation du résultat 2019, ainsi que des taux des 2 taxes locales pour 2020 (lors du CM du 25 juin dernier), les conseillers présents examinent et votent l'ensemble des propositions nouvelles du budget de l'exercice 2020, qui peut se résumer comme suit :

Investissement : - dépenses : 2 714 270 €	Fonctionnement : - dépenses : 2 894 980 €
- recettes : 2 714 270 €	- recettes : 2 894 980 €

Pour couvrir les dépenses d'investissement, les membres du CM autorisent le Maire à recourir à un emprunt de 700 000€. Le Crédit Agricole est l'organisme financier qui a été retenu, proposant le taux d'intérêt fixe le plus bas (0,63%), pour une durée de 15 ans.

Approbation avec 18 votes pour et 5 abstentions.

11/ ELECTIONS SENATORIALES

Dans le cadre de la désignation des mandats de titulaires et de suppléants aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020, une liste unique a été proposée au vote des membres du Conseil.

1) Mandats titulaires : Bernard CORRE, Nathalie BOUILLON, Daniel CORRE, Maria-Christine GOUBEL, Philippe QUAIRE, Brigitte JAYAT et Lionel LEDET.

2) Mandats suppléants : Sophie SOARES, Jean-Marie GODEFROY, Josiane FINAT et Hadrien FAYET.

12/ JURY D'ASSISES 2021

Le conseil municipal tire au sort 10 personnes en vue d'éventuels jurys d'assises.

II/ QUESTIONS DIVERSES

- La liste des membres non élus du CCAS est donnée par Mme BOUILLON
- L'information est donnée sur la vigilance sécheresse et les restrictions d'utilisation de l'eau, de plus, la commune de Creuzier-le-vieux est reconnue en état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse et aux mouvements de terrains pour la période d'Avril à Septembre 2019.
- Un radar tourelle va être mis en place rue de Boutiron
- Mr BERTIN se félicite que l'on ait pu donner satisfaction aux demandes de Mme BARTHELAT notre dentiste et l'aider face aux difficultés qu'elle a pu avoir lors de travaux du centre bourg
- Mr BERTIN fait remarquer que la jalousie (poteau lumineux décoratif) au centre bourg est mal placée, M. QUAIRE est également de cet avis d'autant plus que personne n'a demandé à ce qu'elle soit installée à cet endroit, elle sera donc déplacée pour être mieux positionnée sur la place des Guinards.

La séance s'achève à 20 h 30

Vu par Nous, Bernard CORRE, Maire de la commune de Creuzier-le-Vieux (Allier),
pour être affiché le 20/07/2020 à la porte de la Mairie.

